

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

149-2021 - Communication : Fixation des tarifs publicitaires AMI pour 2022

Rapporteur : Frédéric PIERRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal du 6/12/2021

VU l'avis de la commission « communication et numérique » du 30 novembre 2021,

Le journal municipal est aujourd'hui imprimé à 2450 exemplaires.

Jusqu'à présent, des encarts publicitaires sont proposés en couleur, sur des pages insérées par un cahier de 8 pages dans le journal d'informations municipales AMI, aux formats 1/8ème ou 1/4 de page.

La présence d'insertions publicitaires dans le journal municipal étant également une manière de soutenir l'activité économique et commerciale, la priorité sera donnée aux annonceurs dont le siège social est situé sur la commune.

Depuis le passage à une distribution raisonnée de l'Ami en 2015 (distribution au format papier uniquement dans les boîtes aux lettres munies d'un autocollant), le journal est distribué à environ à 2 430 exemplaires.

Les tarifs ayant été augmentés pour l'année 2018 (+2%) et 2020 (+2%) et les dépenses provisionnelles d'impression restant quasiment identiques, il a été proposé à la commission de maintenir les tarifs pour 2022 comme présenté ci-dessous.

1°) Insertions publicitaires à l'année (parution dans les 12 numéros au même format) :

Publicité à l'année	Annoncesur TF		Annoncesur extérieur	
	1/4 page	1/8 page	1/4 page	1/8 page
2018 (+2%)	326 €	215 €	558 €	374 €
2019	326 €	215 €	558 €	374 €
2020(+2%)	333 €	219 €	569 €	381 €
2021	333 €	219 €	569 €	381 €
2022	333 €	219 €	569 €	381 €

2°) Insertions publicitaires au numéro : possibles uniquement pour les annonceurs Thoréfoléens, en couleur au format 1/8^{ème} ou 1/4 de page, sous réserve d'accord par le comité de rédaction et en fonction de la place disponible.

Publicité au n°	Annoncesur TF	
	1/4 page	1/8 page
2018	82 €	56 €
2019	82 €	56 €
2020(+2%)	84 €	57 €
2021	84 €	57 €
2022	84 €	57 €

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le maintien des tarifs comme proposé



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE